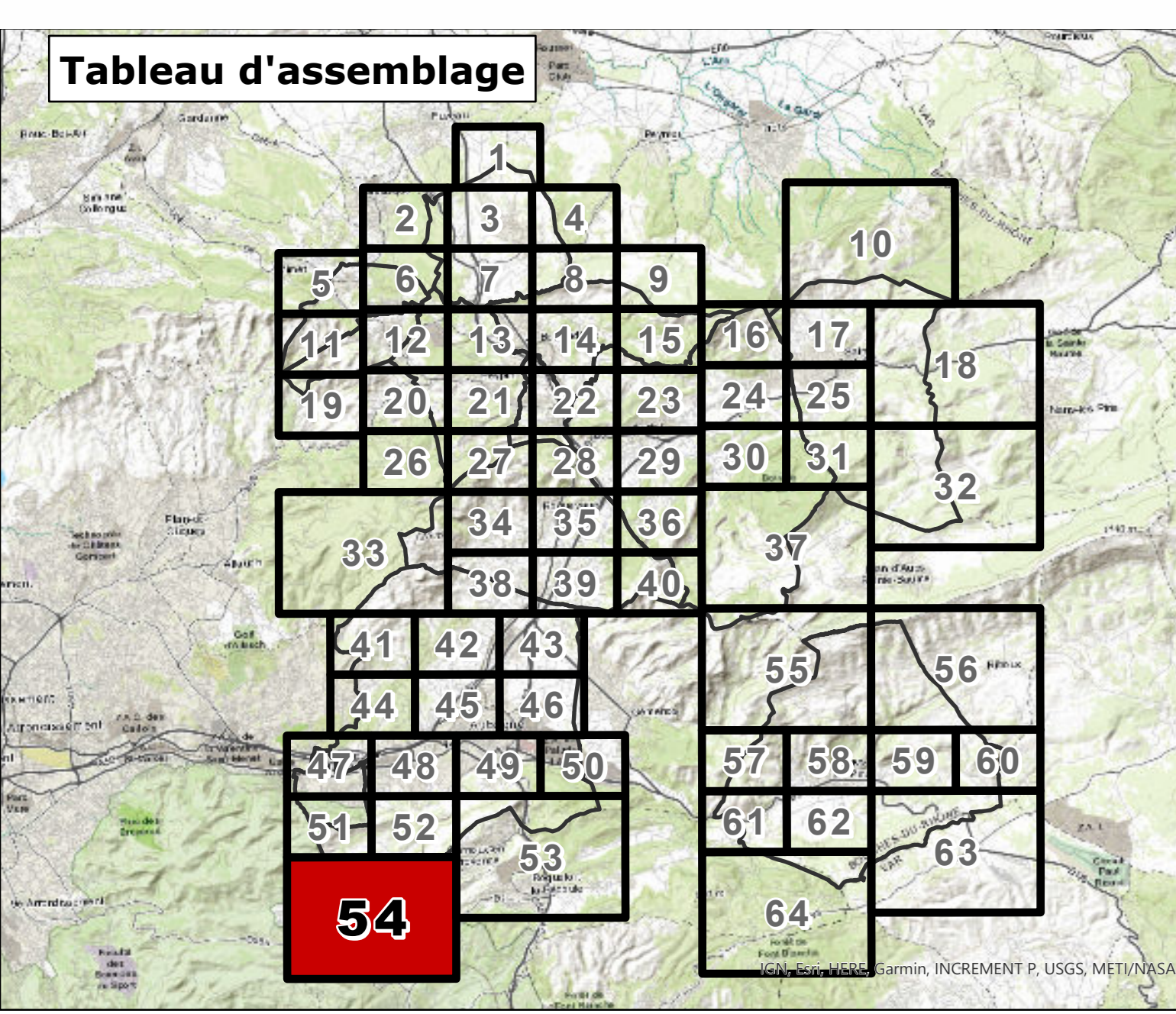


# Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches  
N1. Planche Eau

PLANCHE  
54

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023



**Urbanisme**

- Limite de zone

**Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque**

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie  
de la Direction de Régions et de La Pierre-sur-Haute

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

**Risque inondation réglementé par le PLUi**

**EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE**

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

**COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE**

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie

- Alis faible - Prescriptions simples
- Alis modéré - Prescriptions renforcées
- Alis fort - Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffayade, Peyret et Saint-Zacharie

- Porter à Connaissance - PAC Housseau

**MODÉLISATION DU RISQUE**

- Secteur modifié
- Périmètre de centre urbain

**Prescriptions complémentaires**

**ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU**

- Périmètre de protection immédiate - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection immédiate - source hydrogéologique local
- Périmètre de protection rapprochée - source hydrogéologique local

**Fond de Plan**

- Parcellaire
- Élément de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât léger
- Crochets

